



Paris, le 19 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CAUTION VISALE EVOLUE EN 2018 : DE NOUVELLES DISPOSITIONS POUR FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT ET A L'EMPLOI

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement et Jean-Baptiste Dolci, Vice-président, se sont rendus au sein d'une agence Action Logement dans le 12^{ème} arrondissement de Paris et ont signé à cette occasion la convention de mise en œuvre des évolutions de la garantie Visale après avoir échangé avec des bénéficiaires.

Après deux ans d'existence et 40 000 ménages logés, Visale continue d'innover pour répondre toujours plus aux besoins des bailleurs, des locataires et des entreprises. Les discussions engagées entre l'État et les Partenaires Sociaux d'Action Logement ont permis d'aboutir à un élargissement des publics bénéficiaires et à l'amélioration des conditions de garantie.

Parce que l'accès au logement ne doit pas constituer un obstacle à l'accès à l'emploi, les Partenaires Sociaux d'Action Logement réaffirment leur engagement en faveur de la sécurisation des parcours des salariés et des jeunes.

Avec Visale :

- Les bailleurs trouvent une solution simple, gratuite et sécurisante pour la mise en location de leur logement.
- Les salariés entrant dans l'emploi et les jeunes bénéficient d'une réponse concrète pour faciliter leur recherche de logement.
- Les entreprises, quelle que soit leur taille disposent d'une solution inédite pour faciliter le recrutement ou la mobilité géographique de leurs salariés.
-

Un dispositif innovant, simple et gratuit !

Visale est un service de sécurisation des loyers gratuit pour garantir aux bailleurs ses revenus locatifs et sécuriser les candidats locataires. Le locataire voit son dossier de candidature renforcé et le bailleur est couvert contre les impayés de loyers pendant toute la durée du bail. L'accès en ligne est simple et sécurisé, toutes les démarches s'effectuent sur le site www.visale.fr pour un traitement rapide.

De nouvelles dispositions pour faciliter davantage l'accès au logement et à l'emploi :

- Publics désormais éligibles à Visale :
 - Jeunes de 30 ans au plus.
 - Etudiants et alternants de 30 ans au plus sans autre condition logés dans le parc privé ou social.
 - Salariés de plus de 30 ans en mobilité professionnelle, y compris les salariés en CDI en mutation professionnelle et les salariés du secteur agricole.
 - Salariés et demandeurs d'emploi depuis moins de 6 mois de plus de 30 ans, confrontés à un évènement exceptionnel fragilisant leur lien à l'emploi et au logement.
 - Ménages logés par un organisme d'intermédiation locative.
- Une garantie sur la durée totale de la location dans le parc privé, dans la limite de 36 mensualités de loyers et charges impayées.
- Un montant de loyer garanti réévalué pour les étudiants.

« Nous avons fait le choix d'étendre la caution Visale à tous les étudiants sans distinction, pour une raison d'égalité, ainsi qu'à tous les moins de 30 ans. Visale va permettre à des publics habituellement exclus du marché locatif de bénéficier d'une caution gratuite qui renforcera leur accès au logement et à l'emploi. », a déclaré Jacques MÉZARD.

« Notre ambition est de lever les freins pour accéder au logement pour les publics qui en ont le plus besoin : les jeunes de moins de 30 ans, les étudiants, les personnes en mobilité professionnelle et les familles monoparentales. Aujourd'hui, louer est trop souvent le parcours du combattant », a ajouté Julien DENORMANDIE.

« La garantie Visale, imaginée par Action Logement, est un outil gratuit, moderne et entièrement dématérialisé. Il permet, grâce à son élargissement, de toucher une population plus large, notamment les jeunes et les salariés en mobilité. Il renforce ainsi l'utilité sociale de notre dispositif », a déclaré Bruno ARCADIPANE, Président d'Action Logement.

CONTACTS PRESSE

Ministère de la Cohésion des territoires :

01 44 49 85 65 / www.cohesion-territoires.gouv.fr / [@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)

Action Logement :

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com

Direction de la Communication : Aurélia Leroux / Jean-François Faucher communication@actionlogement.fr